

SICTOM

VELAY PILAT

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE
SICTOM VELAY PILAT

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU SICTOM VELAY PILAT

SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 11 septembre à 18h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM Velay Pilat, légalement convoqués se sont réunis, à la salle des associations à Aurec-sur-Loire, sous la présidence de Monsieur Frédéric GIRODET.

Date de la convocation : 05 septembre 2024

Nombre de membres en exercice : 48
Nombre de membres présents : 26
Nombre de pouvoirs : 2

Présents :

CC Loire Semène : Bernard BOURGIE, Elisabeth MOULIN, Daniel DURIEUX, David RABEYRIN (représentant de Nadia ADJERIOU), Anne-Sophie BREYSSE, Christian BLACHON, Bernard COLLIN, Frédéric GIRODET, David CHAUDIER (représentant de Joseph BUGNAZET), Elisabeth ROYON, Edwige ODIN

CC des Monts du Pilat : Jean-François BERNE (représentant Sabine PARAT-MANZI), Caroline BERGERE, Pascal MARTEL, Stéphane EXBRAYAT, Michel CHARDON, Gilles MANCIER, Philippe LAGNIET, Aurélie GRANGE, Nicolas JOURJON, Denis THOUMY, Paul THIOLLIERE, Gérard LINOSSIER, Michel MONTEUX, Sébastien LE GRIS

CC du Pays de Montfaucon : Nicolas PEYRARD

Absents et ont donné pouvoir :

CC des Monts du Pilat :

Françoise DURIEU donne pouvoir à Aurélie GRANGE

Didier PINOT donne pouvoir à Jean-François BERNE

Absents excusés :

CC Loire Semène : Fabrice TENDILLE, Patrice FRANC, Nadia ADJERIOU, Guy ESCOFFIER, Joseph BUGNAZET

CC des Monts du Pilat : Didier PINOT, Sabine PARAT-MANZI, Madjid BRIBI, Emeline RAPAUD, Françoise LECORNU, Jean-Bernard FERNANDEZ, Michel GONNET, Lucile KROLL, Françoise DURIEU, Sébastien GEORJON, Jean-Pierre BASTY, Isabelle BAAS, Bernadette CORTIAL, Monique MARQUET, Laurent PEREZ, Mireille TARDY, Danielle RANGER, Christian ROUCHOUZE, Raymonde DEYGAS

CC du Pays de Montfaucon : Jean-Michel POINAS

Participaient également :

Secrétaire de séance : Bernard COLLIN

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE
SICTOM VELAY PILAT

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU SICTOM VELAY PILAT

DELIBERATION N° 2024_03_06

Objet : ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS ET ASSIMILES DE L'ANNEE 2023

Monsieur le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 et suivants, modifié par le décret n°2015-1827, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets et assimilés.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communautés de communes adhérentes pour être présenté à leur conseil communautaire dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice. Ce dernier sera transmis au contrôle de légalité en même temps que la délibération.

Le comité syndical ouï l'exposé du Président.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets et assimilés du SICTOM Velay Pilat pour l'année 2023.
- **ADOpte** le présent rapport en l'état.

Ce dernier sera transmis au contrôle de légalité en même temps que la présente délibération.

Fait en séance, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

A Saint-Just Malmont, pour copie conforme

Le Président,
Frédéric GIRODET

SICTOM VELAY-PILAT
13, route de l'Innovation
Z.I. La Garnasse - La Font du Loup
43240 SAINT JUST MALMONT
Tél. 04 77 35 69 64
email : accueil@sictomvelaypilat.fr